

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 41

Artikel: Le manifeste des francs-maçons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le manifeste des francs-maçons.

La Grande-Loge Alpina, composée des députés de tous les ateliers de la Suisse, s'est réunie à Lausanne, le 3 septembre dernier, et a voté la publication d'un manifeste qui n'est autre chose qu'une protestation contre la guerre. Cette pièce, publiée en entier par un journal vaudois seulement, ne nous paraît pas avoir été beaucoup remarquée. Quoique un peu trop nuageuse, elle contient cependant d'excellentes choses. Il est vrai qu'elle ne nous apprend rien de nouveau et que ses réflexions sur les événements actuels sont celles de tout le monde, même des plus humbles *profanes*. Mais comme son but est des plus louables, nous ne pouvons que nous y associer.

A cette occasion, nous résumerons ici quelques faits anecdotiques, qui montreront ce que la maçonnerie peut faire dans ces moments terribles où les luttes guerrières divisent les peuples, et où l'ambition des rois fait ennemis des hommes qui n'ont aucun motif de l'être.

Un des effets les plus heureux de l'institution maçonnique, ou du moins un des buts qu'elle s'est proposés, est d'anéantir les haines nationales, en réunissant tous les hommes dans un sentiment commun d'affection.

En 1813, lorsque l'Allemagne tout entière se leva contre Napoléon I^{er}, une loge, la *Croix de fer*, fut installée dans la Silésie, au milieu des camps et au bruit du canon ; les membres de cette loge prirent l'engagement solennel de protéger, pendant la guerre, les frères qui se feraient reconnaître. Chacun sait que la vue du *signe de détresse*, fait tomber les armes des mains du vainqueur, au plus fort même du combat.

Le 17 juin 1815, des chasseurs français étaient entrés dans le bourg de Gennappe et avaient fait prisonnier tout ce qu'ils y avaient trouvé ; lorsque quelques coups de fusil, tirés des fenêtres d'une maison atteignirent plusieurs d'entr'eux. Ils s'emparèrent aussitôt de la maison d'où l'agression était venue, et allaient passer par les armes neuf blessés qui étaient là gisants. Au moment où les chasseurs français allaient frapper, leur chef vit un des blessés qui lui fit le signe de détresse. Malgré sa colère et la rigueur des lois de la guerre, il entendit cet appel maçonnique et couvrit de son corps les blessés étrangers, les défendit contre ses propres soldats et leur sauva la vie. Le lendemain déjà, il fut

récompensé de cette bonne action. Blessé à son tour et prisonnier des Prussiens, il parvint à se faire reconnaître comme maçon par un de leurs officiers, qui le prit sous sa protection et lui fit restituer l'argent qu'on lui avait pris.

Cinquante hommes environ, presque tous blessés, héroïques débris d'un carré de deux régiments d'infanterie française, ravagé par la mitraille, se trouvaient, le même jour, vers neuf heures du soir, entourés de forces ennemies considérables. Après des prodiges de valeur, mais dans l'impuissance d'opérer leur retraite, ils se décidèrent à poser les armes ; mais irrités des pertes que leur avait fait éprouver cette poignée de braves, les alliés continuaient à les foudroyer de leur mousqueterie. Les Français se regardent alors avec étonnement ; par une inspiration soudaine, leur lieutenant s'élance hors des rangs, et, au milieu du feu le plus terrible, il fit le signe de détresse. Deux officiers hano-vriens l'aperçoivent ; et, d'un mouvement spontané, sans consulter leurs chefs, ils ordonnent de cesser le feu ; puis ils vont se mettre à la disposition de leur général, pour cette infraction à la discipline militaire. Le général, maçon comme eux, loin de leur infliger une punition, les félicita, au contraire, de leur généreuse conduite.

Ce n'est pas seulement parmi les peuples civilisés que la franc-maçonnerie inspire de tels dévouements. Pendant la guerre des Anglais et des Américains, le capitaine Mac-Kinsty, des Etats-Unis, fut blessé deux fois et fait prisonnier par les Iroquois. Son intrépidité comme officier de partisan avait excité la terreur et le ressentiment des Indiens, auxiliaires des Anglais, qui étaient déterminés à lui donner la mort et à le dévorer ensuite. Déjà la victime était attachée à un arbre et environnée de broussailles qui allaient devenir son bûcher. L'espérance l'avait abandonnée. Dans l'égarément du désespoir, et sans se rendre compte de ce qu'il faisait, le capitaine proféra ce mystique appel, dernière ressource des maçons en danger. Alors, comme si le ciel était intervenu entre lui et ses bourreaux, le guerrier Brandt, qui commandait les sauvages, le comprit et le sauva. Cet Indien, élevé en Europe, y avait été initié aux mystères de la franc-maçonnerie.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, les singulières conditions territoriales dans lesquelles se trouvent les deux demi-cantons d'Appenzell.